SHERPA

Association loi 1901

94 rue Saint-Lazare
75009 PARIS

SIREN : 443 232 897 00035
APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

JÉGARD

CABINET JÉGARD PARIS

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

5, RUE DU HAVRE
75008 PARIS
TEL. : 01 45 31 53 37
contact@jegard.com - www.jegard.com

SHERPA

Association loi 1901

94 rue Saint-Lazare
75009 PARIS

SIREN : 443 232 897 00035
APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

À l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SHERPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués**.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels seront présentés au conseil d'administration le 6 juin 2019, réunion préalable à la tenue de l'assemblée générale du même jour.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
CABINET JÉGARD PARIS
Représenté par,

Patrick LAGUEYRIE
Associé

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le :		31/12/2018	31/12/2017
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	6 877	6 877		
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles	6 220	3 934	2 286	204
		Immobilisations grevées de droit				
		Immobilisations en-cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Participations				3 000
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P				
		Autres titres immobilisés	15		15	15
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	7 488		7 488	7 357
		Total (I)	**20 600**	**10 811**	**9 789**	**10 577**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Avances et acomptes versés				
	CRÉANCES (3)	Usagers et comptes rattachés				
		Comptes affiliés				
		Autres créances	18 383		18 383	18 662
	DIVERS	V.M.P				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	632 140		632 140	219 789
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	10 286		10 286	413
		Total (II)	**660 809**		**660 809**	**238 864**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
		Primes de remboursement d'obligations (IV)				
		Ecarts de conversion actif (V)				
		TOTAL GENERAL (I à V)	**681 409**	**10 811**	**670 597**	**249 441**

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes	(3) Part à + 1 an	
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre			

Cabinet Jegard Paris
Commissaire aux Comptes
5 rue du Havre - 75008 PARIS

BILAN PASSIF

		31/12/2018	31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	**FONDS PROPRES**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	-126 939	-135 711
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	155 367	8 773
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports	90 688	130 688
	Legs et donations		
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Droits des propriétaires (commodat)		
	Total (I)	**119 117**	**3 749**
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement	338 291	42 500
	Sur autres ressources		
	Total (II)	**338 291**	**42 500**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	10 000	10 000
	Provisions pour charges		
	Total (III)	**10 000**	**10 000**
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 712	9 857
	Dettes fiscales et sociales	53 074	64 071
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 927	4 640
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	120 477	114 623
	Total (IV)	**203 190**	**193 191**
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	**670 597**	**249 441**
Engagements donnés			
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an	203 190	193 191
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques		

Cabinet Jégard Paris
Commissaire aux Comptes
5 rue du Havre - 75008 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

			31/12/2018	31/12/2017
	Nombre de mois de la période		12	12
		1 - France / **2 - Exportation**	**Total**	**Total**
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue – biens			
	Production vendue – services	4 000	4 000	
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)	4 000	4 000	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		875 517	343 274
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		922	
	Cotisations			
	Dons		18 438	18 310
	Legs et donations			
	Autres produits		547	10 481
	Total des produits d'exploitation (1) (I)		**899 423**	**372 066**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (marchandises)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes (3)		106 767	133 261
	Impôts, taxes et versements assimilés		4 615	1 500
	Salaires et traitements		229 336	193 442
	Charges sociales		96 540	66 930
	Dotations aux amortissements sur immobilisations		204	230
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges		48	100
	Total des charges d'exploitation (2) (II)		**437 511**	**395 463**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**461 912**	**-23 397**
OPERATIONS EN COMMUN	Excédent attribué ou déficit transféré (III)			
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		1 010	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (V)		**1 010**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (VI)			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)			**1 010**	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			**462 922**	**-23 397**

Cabinet Jégard Paris
Commissaire aux Comptes
5 rue du Havre - 75008 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 764	150
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	**11 764**	**150**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**-11 764**	**-150**
(IX)	Impôts sur les bénéfices		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	19 500	32 320
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées	315 291	
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	**919 933**	**404 386**
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	**764 566**	**395 613**
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)		**155 367**	**8 773**

Renvois	(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont crédit bail mobilier		
		Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel Bénévole		
	Total		

Cabinet Jégaud Fusie
Commissaire aux Comptes
5 rue du Havre - 75

ANNEXE DES COMPTES AU 31/12/2018 - SHERPA

FAITS MARQUANTS

Au 31/12/2018, le total bilan de l'association est de 670.597 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, fait apparaître des produits de 919 933 euros et un résultat excédentaire de 155.367 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'établissement des comptes annuels de l'association a été réalisé en conformité avec le règlement ANC 2014-03 complété des spécificités du règlement CRC 99.01 du 16 février 1999.

1) Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- prudence

2) Immobilisations corporelles

L'analyse des actifs immobilisés à l'ouverture et au cours de l'exercice n'a pas mis en évidence de composants significatifs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les durées d'utilisation comptable des immobilisations non décomposables sont identiques aux durées d'usage:

- Logiciels	1 an linéaire
- Install Agencement et aménaget divers	10 ans linéaire
- Matériel de bureau et informatique	2 et 3 ans linéaire

3) Immobilisations financières

Ces valeurs sont comptabilisées à leur coût historique, et font l'objet d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

4) Fonds dédiés

Les fonds dédiés font l'objet d'un suivi conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur telles que définies par le règlement CRC 99.01

5) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6) Provision pour risque

Une provision pour risque de 10.000 euros a été comptabilisée en 2015. Cette provision a été constatée pour couvrir le risque maximum estimé dans le cadre de la procédure engagée par Vinci à l'encontre de l'association.
Au cours de l'exercice 2018 cette provision n'a fait l'objet d'aucune reprise ou dotation complémentaire. Le litige est toujours en cours.

Cabinet Jégard Paris
Commissaire aux Comptes
5 rue du Havre - 75008 PARIS

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS relatifs à l'actif du BILAN

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes : *20 600*

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisat° incorporelles	6 877	-	-	6 877
Immobilisat° corporelles	3 934	2 286	-	6 220
Immobilisat° financières	10 372	130	3 000	7 503
TOTAL	**21 183**	**2 416**	**3 000**	**20 600**

Ces immobilisations ne font pas l'objet d'une clause de réserve de propriété.

Amortissements et provisions d'actif *10 811*

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisat° incorporelles	6 877	-	-	6 877
Immobilisat° corporelles	3 730	204	-	3 934
Immobilisat° financières	-	-	-	-
TOTAL	**10 607**	**204**	**-**	**10 811**

Détails des immobilisations et amortissements en fin de période

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Amort
Logiciel	6 877	6 877	-	1 an linéaire
Agencement des locaux	-	-	-	
Matériel de bureau et informatique	6 220	3 934	2 286	2 et 3 ans linéaire
Dépôts et cautionnements	7 488	-	7 488	Non amortissable
Titres Crédit Mutuel	15		15	Non amortissable
Autres participations	-		-	Non amortissable
TOTAL	**20 600**	**10 811**	**9 789**	

Etat des créances (net de provisions)

Etat des créances	Montant	A un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	7 488	-		7 488
Clients & comptes rattachés	-	-		
Acompte versé sur commande	-	-		
Personnel avance versée	2 993	2 993		
Sécurité sociale et autres organismes	-	-		
Etat, et autres impots et taxes assimilées		-		
Debiteurs divers	15 390	15 390	-	
Charges constatées d'avance	10 286	10 286		
TOTAL	**36 157**	**28 669**	**-**	**7 488**

Produits à recevoir :

PAYPAL	10 876
HELLO ASSO	365
REMBOURSEMENT LAFARGE	599
SOLDE FPV	3 400
CHEQUES	150
TOTAL	**15 390**

Cabinet Jégard Paris
Commissaire aux Comptes
5 rue du Havre - 75008 PARIS

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS relatifs au passif du BILAN

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant	A un an	A plus d'un an
Fonds dédiés	338 291	338 291	
Emprunt / etab de crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières diverses			
Fournisseurs et comptes rattachés	24 712	24 712	
Dettes sociales	47 056	47 056	
Etats dettes fiscales	6 018	6 018	
Autres dettes	4 927	4 927	
Produits constatés d'avance	120 477	120 477	
TOTAL	**541 481**	**541 481**	**-**

Charges à payer :

FNP	12 573
Dettes Congés payés	13 675
Charges sur dettes congés payés	5 540
TOTAL	**31 788**

Détail des dettes sociales & fiscales :

Congés payés	13 675
Charges sociales / Congés	5 540
Urssaf	27 841
Taxe sur les salaires	1 711
Formation Prof. Continue	4 307
TOTAL	**53 074**

Tableau de suivi des fonds dédiés

Nature du projet et caractéristiques	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
SOUTIEN GENERAL - FDF	11 500	11 500	11 500	-	-
RAPPORT CARAVANE	23 000	23 000			23 000
PROJET CARAVANE	8 000	8 000	8 000	-	-
PROJET MISE EN ŒUVRE LDV	246 136			225 635	225 635
PROJET ESCLAVAGE MODERNE	64 548			16 137	16 137
PROJET CONTENTIEUX STRATEGIQUE	88 222			73 519	73 519
TOTAL	**441 406**	**42 500**	**19 500**	**315 291**	**338 291**

Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Autres provisions pour risque	10 000	-	-	10 000
TOTAL	**10 000**	**-**	**-**	**10 000**

Cabinet Jégard Paris
Commissaire aux Comptes
5 rue du Havre - 75008 PARIS

Variation des fonds associatifs

POSTES	Valeur à l'ouverture	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur à la clôture
Report à nouveau	- 135 711	8 773	-	- 126 939
Réserve légale	-	-	-	-
Report à nouveau	-		-	-
Résultat net de l'exercice	8 773	155 367	8 773	155 367
Apports avec droits de reprise	130 688	-	40 000	90 688
	-			-
TOTAL	**3 749**	**164 140**	**48 773**	**119 117**

Les fonds associatifs sont composés des éléments suivants :

✓ Contrat d'apport octroyé par le Président de l'association et accepté par le conseil d'administration afin d'assurer la pérennité financière de l'association : Fonds associatifs avec droits de reprise selon le contrat d'apport, la reprise partielle ou totale peut être exercée dès que la situation financière de l'association le permet et ne pourra induire une situation de cessation des paiements.

✓ Contrat d'apport octroyé par l'association d'avocats Bourdon Voituriez Burget : Fonds associatifs avec droits de reprise selon le contrat d'apport, le droit de reprise s'exerce :
- en cas de disparition de l'association, d'une nouvelle orientation prise pour mener à bien les actions,
- lorsque l'importance des fonds propres acquis et ne justifient plus l'existence de l'apport effectué.

La contrepartie morale de cet apport est l'intérêt porté par les apporteurs à la survie financière de l'association et à la continuité du projet associatif.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS relatifs au compte de résultat

POSTES	Secteur Lucratif	Secteur non lucratif
Produits d'exploitation	-	899 423
TOTAL	**-**	**899 423**

Aucun legs n'a été comptabilisé.

AUTRES INFORMATIONS

Charges et produits exceptionnels

Remboursement OIF	-	8 000
Autres charges exceptionnelles	-	764
Fin de contribution Altermonde	-	3 000
Résultat exceptionnel	**-**	**11 764**

Effectif moyen 2018

POSTES	2018
Non cadres	2
Cadres	4
TOTAL	**6**

Cabinet Jégard Paris
Commissaire aux comptes
5 rue du Havre - 75008 PARIS

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires sont des actes par lesquels une personne physique ou morale fournit à une association, un travail, des biens ou autres services. Les contributions volontaires en nature n'entrainent pas de flux financiers puisqu'elles sont gratuites.
L'évaluation des contributions volontaires en nature s'élève pour 2018 à 115 960 €

	2017	2018
Ressources		
Bénévolat	163 030	115 960
Prestations en nature		
dons en nature		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	163 030	115 960

Honoraires du commissaire aux comptes :

Les honoraires provisionnés au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 4.200 euros TTC, au titre de l'audit légal

Commissaire aux comptes : Cabinet JEGARD Paris, 5 rue du Havre, 75008 PARIS

Crédit Bail

Néant

Engagement retraite :

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les réformes comptables renforcent le principe de comptabilisation des engagements de retraite. Les associations ont la faculté de comptabiliser sous forme de provision, Le risque "retraite" ou bien de le mentionner en annexe. L'association n'a pas effectué de décompte de ces engagements, mais son incidence est peu significative dans les comptes, compte tenu de l'effectif, de l'ancienneté et de l'age moyen des salariés.

Cabinet Jégard Paris
Commissaire aux Comptes
5 rue du Havre - 75008 PARIS